



## RESA 39

Maison des agriculteurs  
455 rue du Colonel de Casteljou  
39000 LONS-LE-SAUNIER  
Tél/Fax : 03.84.24.95.11  
jura@solidaritepaysans.org  
www.solidaritepaysans.org/resa39



**22 ans d'action :**  
**Expertise dans l'accompagnement**  
**des agriculteurs en situation difficile**



## **SOMMAIRE**

<b>I.</b>	<b>Solidarité Paysans : Un Réseau créé par les agriculteurs pour les agriculteurs.....</b>	<b>5</b>
<b>II.</b>	<b>Une association qui place l'humain au centre.....</b>	<b>7</b>
A.	Qui sommes-nous ? .....	7
B.	Mission et Ethique.....	9
C.	Pourquoi notre action est toujours indispensable après plus de 20 ans ? .....	11
D.	Un acteur incontournable du paysage agricole.....	13
E.	Nos moyens d'actions.....	17
F.	Nos partenariats .....	21
<b>III.</b>	<b>L'accompagnement de SOLIDARITÉ PAYSANS JURA : c'est quoi ? .....</b>	<b>24</b>
G.	Mais, comment devient-on agriculteur en difficulté ?.....	24
H.	Deux accompagnés témoignent .....	26
I.	Les acteurs de l'association .....	28
J.	Les modalités de l'accompagnement à SOLIDARITÉ PAYSANS JURA. ....	32
<b>IV.</b>	<b>SOLIDARITÉ PAYSANS JURA : un accompagnement tourné vers l'humain.....</b>	<b>34</b>
K.	Expertise des bénévoles dans l'accompagnement.....	36
L.	La formation des agriculteurs accompagnés.....	38
M.	Représentation et défense les agriculteurs en difficulté .....	40
N.	Nos interventions .....	40
<b>V.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>42</b>

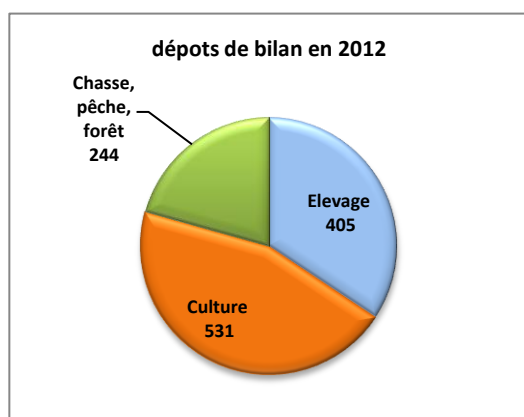
## Quelques chiffres clés

*485 suicides ont été enregistrés de 2007 à 2009....*

L'INVS<sup>1</sup> a publié le 10 octobre 2013 un rapport exclusif sur les suicides d'agriculteurs et les chiffres alarmants ont été largement relayés par les médias locaux et nationaux.

Ne serait-ce que pour les accidents professionnels, le taux de mortalité dans l'agriculture-sylviculture-pêche (de 28 pour 100 000) arrive nettement en tête devant tous les autres secteurs.

*Surmortalité  
...observée plus particulièrement chez les hommes de 45 à 64 ans et dans les secteurs bovins-lait et bovins viande...*



En 2010, la France métropolitaine comptait près de 500000 exploitations agricoles<sup>2</sup>, soit 174 000 de moins qu'il y a 10 ans, c'est-à-dire une diminution de 26% !

Chaque année l'agriculture compte autour de 1200 dépôt de bilan. En élevage en 2012, il y a eu 82 procédures en bovins viande, 75 en lait, 48 en volaille et 40 en ovin-caprin<sup>3</sup>. Il faut aussi compter les départs à la retraite sans qu'il y ait de repreneurs et bien sûr les suicides.

En Franche-Comté le nombre d'agriculteurs touchant le RSA<sup>4</sup> est en constante augmentation (355 RSA agricoles en 2012 contre 302 seulement en 2011), signe flagrant de l'accroissement des difficultés agricoles dans la région.

*En Franche-Comté en 2012, 355 agriculteurs ont bénéficié du RSA... principalement dans les secteurs bovins-lait et bovins viande...*

<sup>1</sup> INVS, BEH 22-23, 5 juin 2012, p11.

<sup>2</sup> Recensement agricole Agreste 2010.

<sup>3</sup> Chiffres publiés par le cabinet Altares en janvier 2013

<sup>4</sup> Chiffres donnés par la MSA de Franche-Comté

## I. Solidarité Paysans : Un Réseau créé par les agriculteurs pour les agriculteurs...

La crise de la filière agricole française fragilise fortement les agriculteurs : nombre d'exploitations et d'exploitants en constante diminution depuis 1988 amplification des grosses structures de production, migration de la population, disparition des commerces et du tissu rural...

*La filière agricole = un secteur de l'économie en crise permanente*

*« D'une situation de fragilité, il faut peu de choses pour basculer dans l'engrenage des difficultés »*

Ce ne sont pas seulement les agriculteurs les plus âgés, ni les moins bien équipés, ni ceux qui cultivent les terres les plus ingrates qui rencontrent aujourd'hui de graves **difficultés**. A partir d'une situation de fragilité, il faut peu de choses pour basculer dans l'**engrenage** des difficultés. Il suffit d'une chute brutale des prix, d'un financement inadapté, d'un problème familial ou de santé... L'agriculteur se trouve alors très rapidement en **rupture** avec son environnement. Viennent ensuite l'**isolement**, le sentiment d'échec personnel, le risque de perdre un outil de travail auquel il est affectivement attaché,

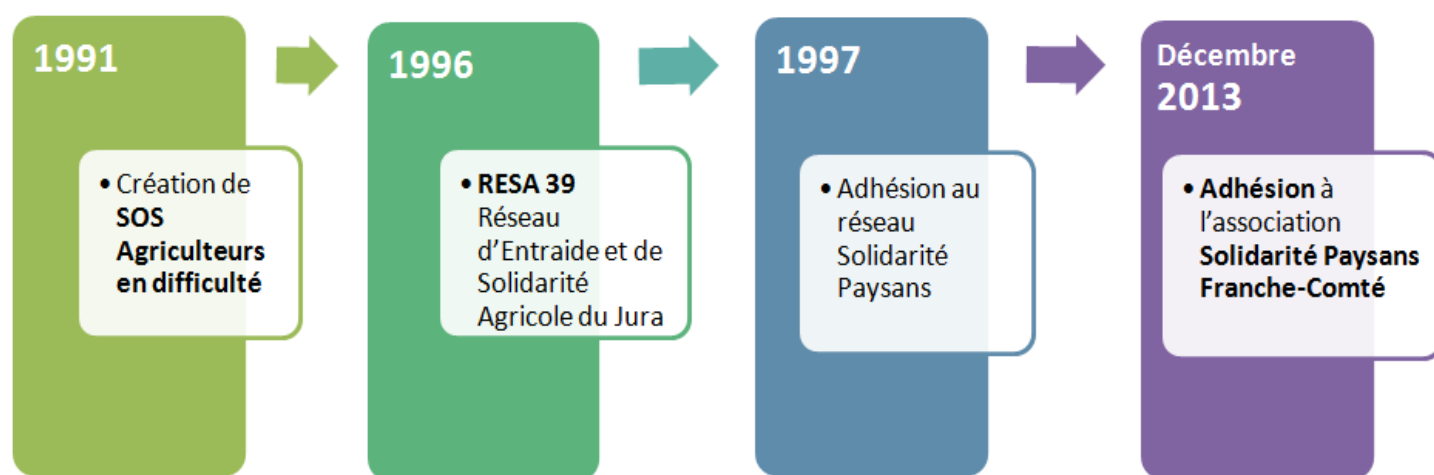
l'impossibilité de trouver seul une issue.

**Les associations du réseau Solidarité Paysans**, comme SOLIDARITÉ PAYSANS JURA, fonctionnent grâce à l'implication de nombreux bénévoles, souvent des agriculteurs retraités, qui comprennent la situation de ces exploitants. Depuis plus de 20 ans, les agriculteurs ont été de plus en plus nombreux à nous faire confiance et à demander notre aide. En effet, ils savent qu'ils parlent à des hommes et des femmes qui les comprennent, qui les écoutent sans leur demander d'argent. Ils prouvent ainsi la légitimité de notre action et la place importante que notre association occupe dans le paysage agricole local.

L'association SOLIDARITÉ PAYSANS JURA défend une certaine forme d'agriculture : une agriculture multifonctionnelle, économiquement et socialement viable pour les paysans, productrice d'aliments de qualité, génératrice d'emplois aidant à maintenir le tissu rural.

*« SOLIDARITÉ PAYSANS JURA fonctionne grâce à l'implication de nombreux bénévoles »*

Ce dossier a pour objectif de **présenter l'action de SOLIDARITÉ PAYSANS JURA** et sa place dans le monde agricole jurassien, en mettant en évidence les savoir-faire et l'expertise de ses bénévoles et salariés acquis au cours des 22 années d'expérience dans l'accompagnement d'agriculteurs en difficulté.



*L'histoire de la création et de l'évolution de l'association*

## II. Une association qui place l'humain au centre

### A. Qui sommes-nous ?

L'association "Réseau d'Entraide et de Solidarité Agricole du Jura" (Loi 1901) a été créée afin de venir en aide aux agriculteurs en situation difficile qui font appel à elle.

Sur le terrain depuis 22 ans, elle est née en 1991 de la mobilisation d'un syndicat agricole et d'une association caritative pour réagir face aux difficultés agricoles qui s'accroissaient.

L'association portait le nom de "SOS Agriculteurs en difficulté" avant de modifier ses statuts en 1996 pour devenir SOLIDARITÉ PAYSANS JURA.

SOLIDARITÉ PAYSANS JURA aujourd'hui, c'est :

- \* **30 bénévoles accompagnateurs**, une animatrice salariée (basée à la Maison des Agriculteurs à Lons-le-Saunier)

- \* un travail accompli en partenariat, avec l'ensemble des Organisations Professionnelles Agricoles, qui reconnaissent le **professionnalisme** de notre accompagnement ;

- \* une association adhérente **au réseau**

**national Solidarité Paysans**, permettant la mutualisation des compétences et les actions de défense collective

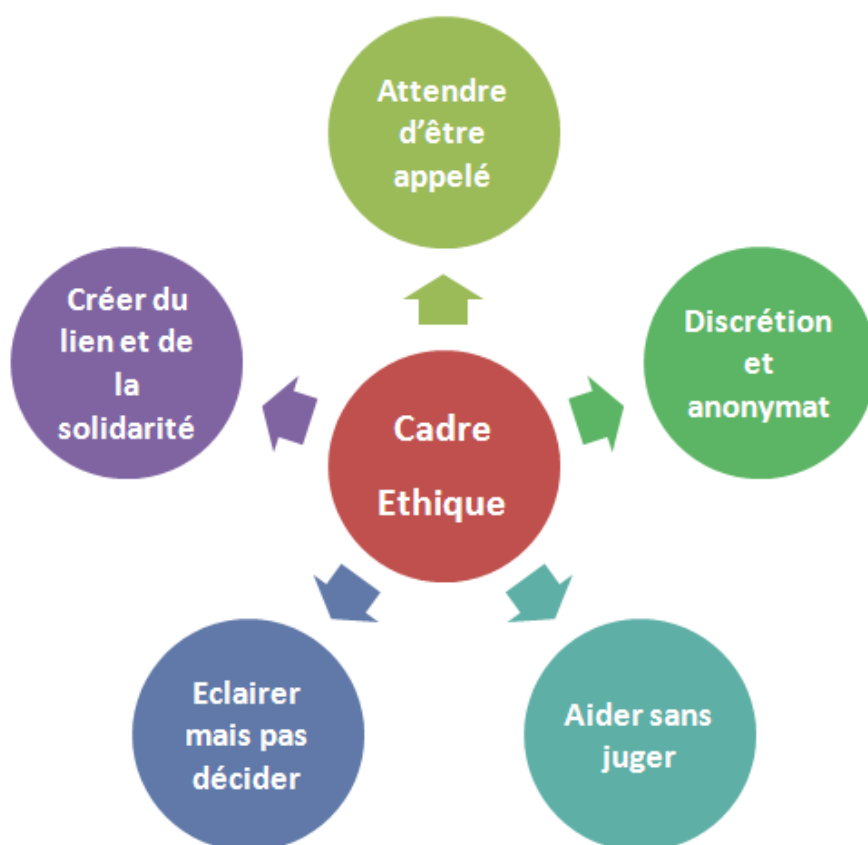
Les bénévoles respectent un **cadre éthique** : n'agir qu'après l'appel de l'agriculteur lui-même, toujours en binôme, et dans la discrétion, le respect et sans jamais juger. Ecouter la personne est souvent l'étape première, afin de rompre l'isolement. Ensuite il est possible d'éclairer sa situation afin de **permettre à l'agriculteur la prise de décision et la mise en route de solutions**, qui se construisent avec le temps. Cette démarche est globale et s'adresse à l'individu dans toute sa composante professionnelle, sociale et familiale.

*Ecouter la personne est souvent l'étape première, afin de rompre l'isolement.*

*Cette démarche est globale et s'adresse à l'individu dans toute sa composante professionnelle, sociale et familiale.*

Aujourd'hui une soixantaine d'exploitations sont accompagnées sur l'ensemble du département, de façon plus ou moins régulière, et pour certaines, depuis plusieurs années.

Aider les agriculteurs à voir que leur situation présente n'est pas sans issue, que la relation avec l'environnement social professionnel et économique peut renaître, constituent les éléments essentiels de la démarche d'accompagnement de SOLIDARITÉ PAYSANS JURA.



***L'assistance juridique : une des facettes de l'accompagnement à SOLIDARITÉ***



## B. Mission et Ethique

---

L'objet de l'association est le même depuis le départ:

- Apporter **un soutien moral et humain** aux personnes
- **Identifier l'origine des difficultés et analyser les possibilités** de redressement des exploitations en tenant compte de l'ensemble des dettes
- **Renouer le dialogue** et les négociations avec l'ensemble des créanciers afin de mettre en place des échéanciers acceptables par les créanciers et supportables par le débiteur
- **Donner les moyens** à l'agriculteur de prendre les décisions nécessaires tout en respectant ses choix.

SOLIDARITÉ PAYSANS JURA respecte un **cadre éthique** de l'accompagnement qui est à la base de l'action de l'association (*voir schéma ci-contre*).

Pour réussir à respecter cette charte nous accordons une attention particulière à **l'écoute**. Lorsqu'un agriculteur en difficulté prend contact avec nous, c'est peut-être pour lui une démarche difficile. La première chose est d'abord d'être capable de l'écouter et de l'encourager à s'exprimer.

*Une écoute attentive,  
un soutien moral, un  
accompagnement  
personnalisé, un  
appui économique et  
une aide juridique...*

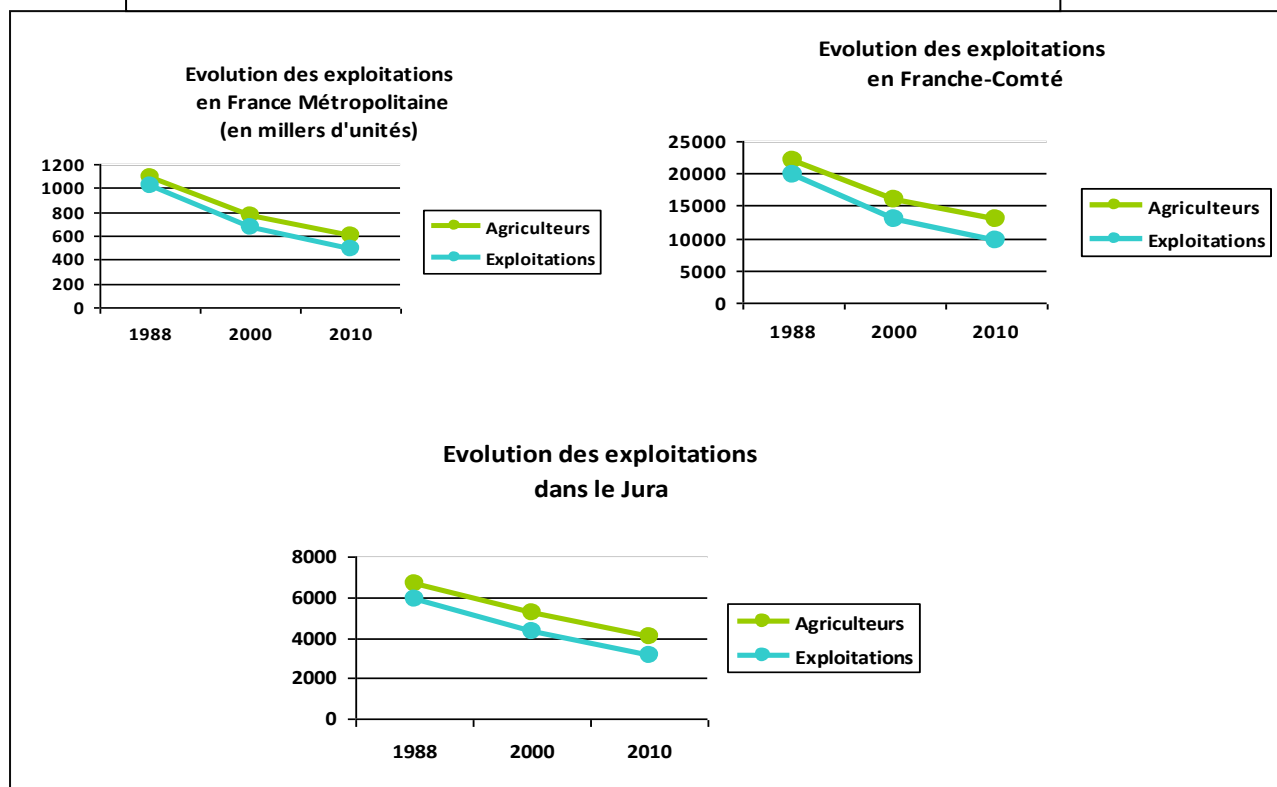
*Les notions de temps et de  
disponibilité permettent de  
créer le climat de  
confiance nécessaire*

Nous voulons d'abord prendre en compte la personne qui a un problème et pas seulement le problème qui est soulevé au départ. Notre but est de remettre **l'homme au centre de nos préoccupations**. **Recréer du lien** avec l'environnement immédiat bien sûr, mais aussi avec les créanciers lorsqu'ils sont tendus.

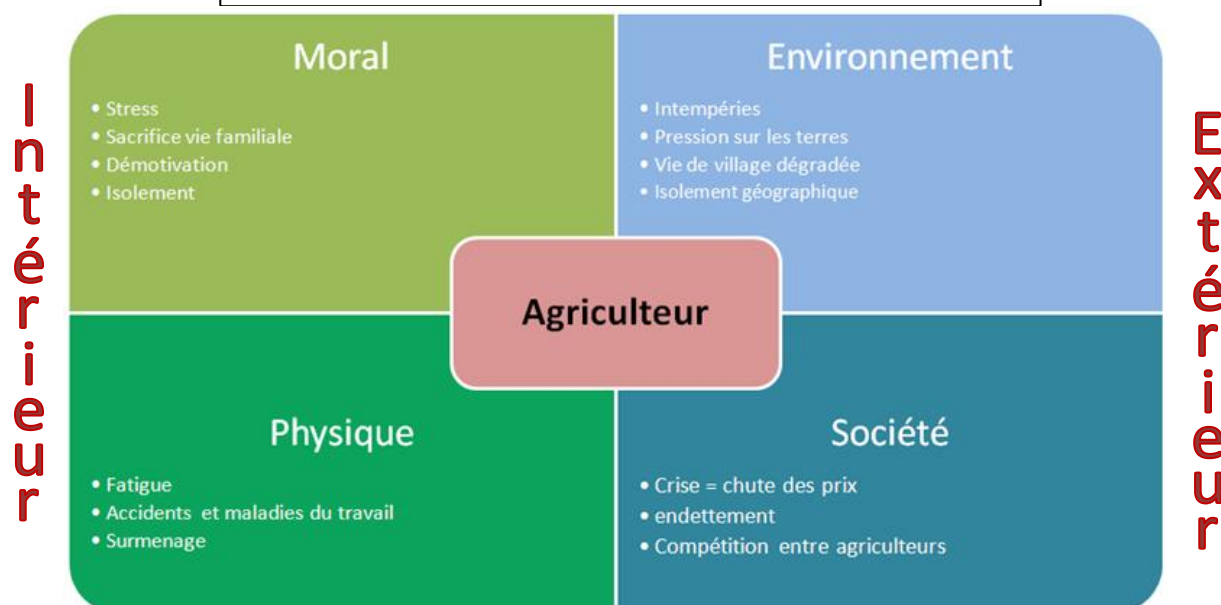
Nous savons que pour cheminer dans cette optique, la notion de temps et de disponibilité est importante, pour créer le **climat de confiance** nécessaire à un accompagnement de qualité. Le bénévolat qui caractérise SOLIDARITÉ PAYSANS JURA est l'élément clé permettant d'atteindre cet objectif.

A titre d'exemple, en 2012 les bénévoles ont consacré 901 heures aux accompagnements et ont effectué 9 500 km pour eux.

Evolution du nombre d'exploitation de 1988 à 2010 (Source : Agreste)



Les facteurs responsables du mal-être des agriculteurs



### C. Pourquoi notre action est toujours indispensable après plus de 20 ans ?

Depuis une vingtaine d'années, des modifications profondes sont intervenues dans le secteur agricole, modifications qui ont eu de graves conséquences pour les agriculteurs :

- L'adaptation à un **contexte économique fluctuant** a exigé des prises de risque accrues, aggravées par la baisse des prix.

- **Mondialisation et libéralisation économique** ont entraîné une course à la compétitivité et ses conséquences lourdes sur les personnes (stress, surmenage, fatigue).

- La **technicité imposée** a fragilisé de nombreuses d'exploitations notamment à travers le surinvestissement...

- L'augmentation de la **charge du travail administratif** et sa complexité génère le découragement.

De plus **la société renvoie une image négative** de leur métier aux agriculteurs, puisqu'ils sont considérés comme des pollueurs et des assistés profitant des aides PAC, passant aux oubliettes le fait qu'ils produisent notre nourriture et entretiennent nos paysages et que c'est le système qui a imposé ce fonctionnement aux agriculteurs.

*la notion de temps et de disponibilité permet de créer le climat de confiance nécessaire*

Sans reprendre l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs, nous pouvons souligner quelques traits caractéristiques :

- Les situations sont de plus en plus **complexes** mêlant des problématiques d'ordre personnel, familial, patrimonial, économique, juridique, fiscal, social.
- Un **revenu faible**, voir même parfois inexistant, qui s'accompagne parfois d'un endettement important.
- Beaucoup d'agriculteurs en difficulté **sacrifient leur vie de famille** à leur exploitation.
- Des fragilités latentes, dans un **contexte de prix agricoles instables non rémunérateurs et de crises sectorielles** qui se transforment en difficultés au premier évènement (la sécheresse de cette année est un exemple).
- Outre les difficultés spécifiques à l'agriculture, l'agriculteur en situation difficile est soumis, comme toute autre catégorie socio-professionnelle aux problèmes touchant la santé, ainsi qu'à l'isolement et la rupture avec l'environnement social et professionnel: ce qui accroît les risques des « accidents de la vie » (accident du travail, divorce, suicide...).

Cette accumulation de difficultés a pour conséquence une **diminution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations en France** depuis des décennies (*voir schéma ci-contre*).

C'est pourquoi **notre action est toujours indispensable après plus de 20 ans** et risque de l'être encore de nombreuses années : Aider les agriculteurs à faire face et à résister face à toutes ces agressions dont ils sont victimes.

**N'attendez pas pour nous appeler**



Nous vous écoutons, sans vous juger, en toute discrétion.

Nous respectons votre liberté en vous aidant à trouver vos solutions

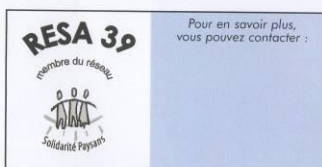
**Entre nous :**  
"Si vous étiez les seuls dans votre cas, RESA 39 n'existerait pas".

**CHARTRE DE L'ASSOCIATION**



- Attendre d'être appelé
- Respecter une discrétion absolue
- Aider sans juger
- Eclairer les situations
- Donner les moyens à l'agriculteur de prendre les décisions nécessaires.

"Sommes-nous des agriculteurs en difficulté ou des agriculteurs en réussite différée ?"  
*Une paysanne jurassienne.*



**RESA39**



Maison des Agriculteurs  
455, avenue du Colonel de Casteljaou  
39000 LONS-LE-SAUNIER

Tél. et Fax **03.84.24.95.11**

E-mail : [resa.39@wanadoo.fr](mailto:resa.39@wanadoo.fr)  
Site : [www.solidaritepaysans.org](http://www.solidaritepaysans.org)

Permanence du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h 30

**Vous avez des problèmes :** Isolement Culpabilisation Découragement Sentiment d'exclusion

POUR LES ANALYSER  
ET LES RÉSOUDRE  
AVEC VOUS :

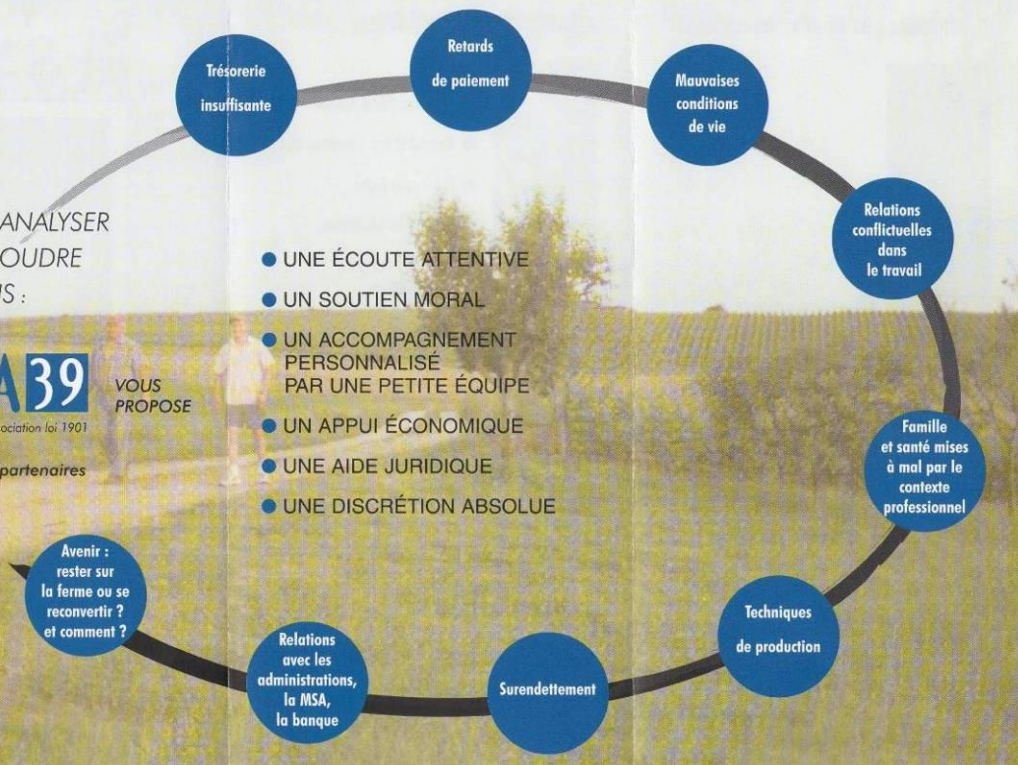
**RESA39**

Association loi 1901

VOUS PROPOSE

aidé de ses partenaires

- UNE ÉCOUTE ATTENTIVE
- UN SOUTIEN MORAL
- UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PAR UNE PETITE ÉQUIPE
- UN APPUI ÉCONOMIQUE
- UNE AIDE JURIDIQUE
- UNE DISCRÉTION ABSOLUE



**La plaquette de l'association**

## **D. Un acteur incontournable du paysage agricole**

---

### **❖ Prévention et communication**

---

SOLIDARITÉ PAYSANS JURA intervient auprès des agriculteurs en difficulté **à leur demande** ; et bien souvent sur des situations déjà fortement dégradées. Or nous constatons fréquemment que les problèmes, pris en amont, auraient pu être solutionnés plus aisément.

Aussi l'association cherche-t-elle à s'inscrire dans une **démarche de prévention**. En communiquant sur notre action, en nous faisant connaître au plus grand nombre, en témoignant sur les difficultés du monde agricole et les solutions qui existent, nous nous adressons à trois types de public :

- les **agriculteurs**, en difficulté ou non, y compris les jeunes installés, avec un objectif de prévention et de connaissance du risque
- les **acteurs du monde agricole**, susceptibles de détecter des difficultés, d'orienter des exploitants vers SOLIDARITÉ PAYSANS JURA, d'accompagner les efforts de redressement des exploitations
- les **citoyens**, agriculteurs ou non, que la notion de solidarité agricole interpelle, appelés à nous aider ponctuellement ou à rejoindre notre équipe de bénévoles.

#### **Nos actions de prévention et de communication :**

- 10 articles de presse sur l'association sont parus en 2013
- Organisation de conférences de presse
- Distribution large du « Fil de RESA », notre bulletin d'information et de liaison semestriel
- Mise à jour régulière de notre page sur le site Internet du réseau ([www.solidaritepaysans.org](http://www.solidaritepaysans.org))
- Distribution de plaquettes et de courriers de présentation de l'association
- Prévention en lycées agricoles à la demande des enseignants

## Evolution du nombre d'accompagnements



### **❖ Accompagnement des agriculteurs en difficulté**

---

Notre accompagnement auprès des agriculteurs en difficulté est mis en place à la demande des personnes, et pour les personnes : pour donner à celles-ci les moyens de trouver elles-mêmes des solutions, de prendre les décisions nécessaires pour faire face à leur situation délicate.

Au-delà de l'accompagnement humain, technique, administratif et juridique, nous réaffirmons l'importance des formations : formations pour les agriculteurs et pour les bénévoles.

### ***Les familles accompagnées***

---

Depuis janvier 2013, nous avons accompagné **67 familles sur la durée** (contre 56 en 2012, 44 en 2011 et 38 en 2010) : 49 de ces familles étaient déjà accompagnées l'an passé et 19 sont de nouvelles demandes.

### ***Appui aux procédures judiciaires***

---

En 2013, **7 exploitations suivies sont engagées en procédure collective** (redressement ou liquidation judiciaire), contre 3 seulement en 2012. Nous travaillons en étroite collaboration avec les exploitants et le mandataire judiciaire afin de dédramatiser la procédure et de mettre en place et de suivre des plans de redressement viables.

Nous intervenons également pour du conseil ponctuel par rapport à ces procédures.

### ***Intervention dans les départements limitrophes***

---

Il n'y a pas d'association membre du réseau Solidarité Paysans qui soit implanté en Côte d'Or ni en Saône-et-Loire, alors que les besoins sont réels. SOLIDARITÉ PAYSANS JURA répond donc aux demandes d'accompagnement des paysans de ces départements limitrophes. Ainsi en 2013 nous accompagnons deux personnes en Saône-et-Loire et une en Côte d'Or.

### ***Accompagnement à la reconversion***

---

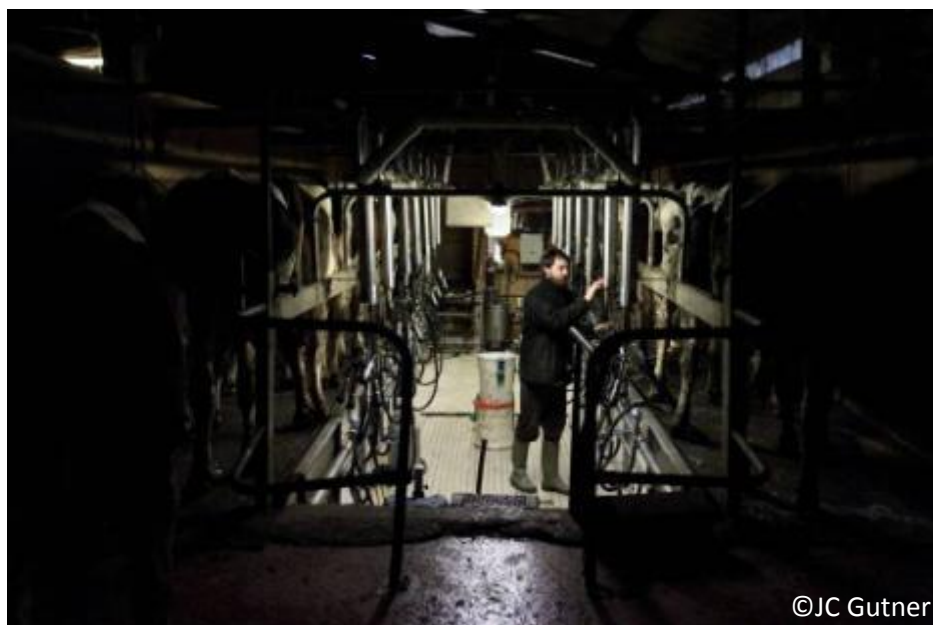
L'association accompagne également les agriculteurs qui quittent leurs exploitations, par choix ou par obligation. Il s'agit alors d'un accompagnement au cheminement personnel, de négocier avec les repreneurs, d'effectuer les démarches administratives nécessaires, de réaliser un bilan de compétences ou de formations, d'aider à l'intégration de structures d'insertion...

Chaque année, nous accompagnons des exploitations vers une cessation d'activité. Nous réalisons un audit technico-économique afin qu'il puisse bénéficier de l'aide à la reconversion dans le cadre de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole).



©JC Gutner

***Moment d'échange entre bénévoles : une occasion pour une relecture des pratiques d'accompagnement***



©JC Gutner

***Remplacer par une photo GIE zone verte (2013 ou fin 2012) avec Gibodeau***



## E. Nos moyens d'actions

---

### ❖ Notre rôle actuel dans le paysage institutionnel

---

SOLIDARITÉ PAYSANS JURA participe à deux commissions agricoles où elle possède des mandats de vote et est reconnu à titre d'**expert**:

- la CDOA pour les sections Agriculteurs en Difficulté et aides conjoncturelles,
- le CIL (Comité Interprofessionnel du Lait) pour l'étude des Laits durablement Hors Normes.

Nous avons des **conventions** signées avec différents acteurs :

- \* La MSA (Mutualité Sociale Agricole) de Franche-Comté pour le suivi des dossiers RSA
- \* la Chambre d'Agriculture du Jura
- \* le Conseil Général du Jura
- \* la DTT (Direction départementale des Territoires) pour réaliser des audits technico-économiques dans le cadre de la CDOA

Des **échanges bilatéraux** pour l'accompagnement des agriculteurs:

- \* Service social de la MSA (assistantes sociales),
- \* UDAF (...), Jura habitat
- \* Techniciens des Chambres d'Agriculture, DESFI et Réajir
- \* Comptables, banquiers, assureurs
- \* Jura Conseil Elevage

Nous participons également aux journées du CDAD (Comité Départemental d'Accès au Droit) car le Tribunal de Grande Instance reconnaît l'aide juridictionnelle que nous apportons aux agriculteurs en **procédure collective** (redressements et liquidations judiciaires).

### ❖ Formations

---

#### ▪ Formation des bénévoles

Les bénévoles participent chaque année à des formations et à des réunions de supervision, moment d'échange entre bénévoles et d'apprentissage privilégiés. Ils acquièrent au final un bagage de connaissance et de compétences professionnelles particulièrement adaptées et appréciées par les agriculteurs accompagnés et les professionnels avec qui ils sont amenés à travailler. (Voir page 36 « Expertise des bénévoles dans l'accompagnement »)

#### ▪ Formation des agriculteurs accompagnés

A travers l'action de SOLIDARITÉ PAYSANS JURA, les agriculteurs accompagnés complètent leur formation : tout au long de l'accompagnement grâce à l'expérience et aux conseils apportés par les bénévoles, par les partenaires de Solidarité Paysans Jura que l'on met en relation avec les agriculteurs lorsque nécessaire, et enfin à travers des formations ponctuelles thématiques organisées par SOLIDARITÉ PAYSANS JURA. (Voir page 38 « La formation des agriculteurs accompagnés »)



***Le pique-nique annuel : un moment convivial qui réunit agriculteurs accompagnés et bénévoles***



***Les Jardins du Partage : recréer du lien et lancer une nouvelle dynamique chez les personnes***

### ❖ Expertise et défense collective

---

Au-delà de l'accompagnement individuel et personnalisé que nous proposons aux familles, notre activité s'inscrit dans une démarche globale d'appui aux agriculteurs en difficulté. En adhérant au réseau Solidarité Paysans, qui regroupe des associations similaires à SOLIDARITÉ PAYSANS JURA sur tout le territoire, nous participons à la mutualisation des données et des compétences, pour accompagner au mieux les exploitants. C'est également l'occasion **de défendre les intérêts des agriculteurs en difficulté**, auprès des décideurs.

### Réseau de veille et d'expertise

---

La mutualisation des informations se développe au sein du réseau SP, grâce à deux outils actifs : l'extranet et la liste de diffusion d'email du réseau. Ainsi, les salariées ont à leur disposition une source d'informations (juridiques, sociales, techniques...) constamment enrichie et mise à jour : les associations du réseau contribuent à la capitalisation des données.

### Observatoire

---

L'outil informatique du réseau SP, permettant de consigner les informations relatives aux accompagnements, au bénévolat et au travail salarié, fonctionne bien dans le Jura. A partir des données recueillies, une **analyse des situations accompagnées** est menée au niveau départemental et national. L'Observatoire permet aussi une gestion efficace des ressources humaines. Des éléments de la gestion des temps salariés et bénévoles sont présentés à la suite de ce rapport.

### ❖ Promotion de la vie associative

---

Une vie associative dynamique et vivante permet de rapprocher les individus et permet aussi aux agriculteurs accompagnés de sortir de leur travail, de rencontrer et d'échanger d'autres personnes qui comme eux connaissent des difficultés, ce qui les encourage et les motive.

Pique-nique, Fondue festive, Assemblées Générales, sont autant de bons moments passés ensemble.

### ❖ Un lien entre monde agricole et rural

---

Les « Jardins du Partage » sont nés pour **créer de la solidarité** dans le monde rural en général. Ce sont des jardins familiaux à destination des bénéficiaires d'accompagnement social. Ils sont situés en zone rurale, chez des agriculteurs ou des personnes qui mettent à disposition une parcelle adaptée au jardinage. Portés par l'association SOLIDARITÉ PAYSANS JURA et appuyés par le CG 39 et par la DRAAF (en 2013), les jardins naissent aussi grâce à l'implication de nombreux partenaires œuvrant dans le social : des CCAS, la MSA, des associations caritatives, des mairies et bien d'autres encore !

L'objectif de ces jardins est de créer du **lien en zone rurale** entre des personnes qui n'ont pas forcément l'habitude de se côtoyer ; favoriser la découverte de la nature, du jardinage et partager des savoir-faire, mais surtout de les remettre dans une dynamique active leur permettant de se réinsérer dans la société.



Quelques uns de nos partenaires financiers



Accueil Paysan Jura  
jura@accueil-paysan.com  
03 84 24 95 19



AFIP Bourgogne et Franche-Comté  
afipbfc@gmail.com  
03 84 80 11 56



AFOCG du JURA  
une formation pour réussir  
AFOCG Jura  
afocg.39@wanadoo.fr  
03 84 43 19 55



le serpolet  
Le Serpolet  
contact@leserpolet.org  
03 84 82 88 87



MRJC Jura  
jura@mrjc.org  
03 84 47 87 67



Terre de Liens Bourgogne et Franche-Comté  
bfc@terredeliens.org  
09 54 50 41 45



RESA 39  
contact@resa39.org  
resa.39@wanadoo.fr  
03 84 24 95 11

Le collectif InPACT Jura

## **F. Nos partenariats**

---

L'association SOLIDARITÉ PAYSANS JURA est imbriquée dans un réseau d'acteurs et d'institutions.

### **❖ Nos partenaires dans l'accompagnement :**

---

Le travail en partenariat se centre sur des actions ponctuelles avec d'autres intervenants et professionnels pour atteindre des objectifs précis, avec des relations basées sur la complémentarité et la réciprocité.

L'association n'ayant ni la mission ni les compétences pour répondre à tous les problèmes rencontrés, la compréhension et la recherche de solutions nécessitent la mise en commun des compétences de différents partenaires. Ces partenaires peuvent être avec **des personnels de santé, des avocats, des techniciens agricoles, des comptables.....**

### **❖ Des partenaires financiers :**

---

L'association ne pourrait fonctionner sans la **précieuse aide financière** apportée par ses partenaires :

- \* le Conseil Général du Jura,
- \* la MSA Franche-Comté,
- \* le Conseil Régional,
- \* la Chambre d'Agriculture 39,
- \* le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, pour la formation des bénévoles,
- \* le VIVEA et le Fond Social Européen (FSE) pour la formation des agriculteurs (SOLIDARITÉ PAYSANS JURA est un organisme de formation reconnu en préfecture).
- \* Certaines organisations professionnelles agricoles locales.

### **❖ Projet de régionalisation en cours**

---

Depuis plusieurs années, SOLIDARITÉ PAYSANS JURA échange avec les bénévoles de l'association APAD 25 appartenant également au réseau Solidarité Paysans. Ces échanges se concrétiseront en décembre 2013 par la création d'une association régionale qui s'appellera « **Solidarité Paysans Franche-Comté** ». L'adhésion à cette association régionale par nos deux associations permettra :

- de mieux communiquer sur les actions de respectives,
- d'harmoniser nos pratiques et d'intensifier nos échanges de compétences,
- de mutualiser nos moyens,
- de pouvoir à terme créer un emploi de juriste qui sera à disposition de nos deux associations.

### **❖ Collectif InPACT**

---

Depuis 2012, SOLIDARITÉ PAYSANS JURA fait partie d'un collectif de 7 associations qui défendent les mêmes valeurs de l'agriculture, résumées dans le slogan « **Des fermes à taille humaine** ». (Voir ci-contre)

Depuis l'été 2013, le collectif a prit le nom d'InPACT Jura : Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale dans le Jura.





### III. L'accompagnement de Solidarité Paysans : c'est quoi ?

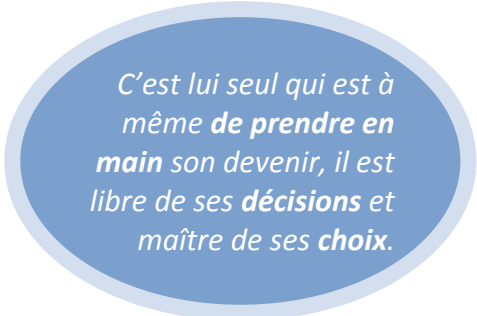
---

Accompagner, **c'est se joindre à l'accompagné** pour chercher avec lui des solutions à ses difficultés et conforter son autonomie. C'est lui seul qui est à même **de prendre en main** son devenir, il est libre de ses **décisions** et maître de ses **choix**.

L'action d'accompagnement permet :

- de rompre l'isolement,
- de créer du lien,
- de valoriser la personne en faisant apparaître ses ressources,
- de mobiliser son environnement,
- de défendre ses intérêts auprès des institutions,
- de rétablir la personne dans ses droits.

Accompagner c'est favoriser **la qualité de l'écoute**, au cas par cas, car chaque accompagnement est unique et adapté à la personne.



*C'est lui seul qui est à même **de prendre en main** son devenir, il est libre de ses **décisions** et maître de ses **choix**.*

#### G. Mais, comment devient-on agriculteur en difficulté ?

---

L'INVS (Institut National de Veille Sanitaire) a rendu le 10 octobre ses premiers résultats sur le suicide dans le milieu agricole. Avec 485 suicides enregistrés sur les 3 années d'étude (2007-2009), le suicide est la 3<sup>ème</sup> cause de décès chez les agriculteurs exploitants et collaborateurs. L'étude précise également que le taux de mortalité par suicide est plus élevé chez les agriculteurs que dans les autres groupes socioprofessionnels ainsi que les autres secteurs d'activité

##### **Pourquoi un tel mal-être ?**

Outre les difficultés personnelles que chacun peut rencontrer, les raisons qui poussent les agriculteurs à bout sont multiples :

- l'évolution de leur place dans la société,
- la détérioration de leur image,
- la déliquescence des liens dans le monde agricole,
- l'isolement,
- la perte d'autonomie dans la conduite de l'exploitation,
- l'ampleur croissante des tâches administratives,
- les injonctions normatives et sanitaires,
- la surcharge de travail, le stress,
- l'endettement,
- la faiblesse des revenus et
- la dépendance aux aides publiques.

Ces divers facteurs concourent à créer un sentiment de profond malaise chez nombre d'agriculteurs pour qui ce métier correspond aussi à un **choix de vie**. Alors, quand des difficultés s'instaurent dans la sphère professionnelle, elles se diffusent dans toutes les sphères de la vie, et ce d'autant plus que les patrimoines professionnels et familiaux sont très fortement imbriqués.

Il est **difficile d'affronter le regard des autres** quand on travaille et qu'on ne s'en sort pas. Les services contentieux de tous les créanciers (MSA, banques, coopératives, centres de comptabilité...) mettent la **pression**, il est nécessaire d'agir rapidement. Mais souvent le **malaise ressenti** et les pressions exercées paralysent et empêchent d'agir sereinement. Alors, c'est l'engrenage, et peu à peu les paysans sont asphyxiés par les crédits à court terme, les huissiers, les maisons de recouvrement de créances.





Illustration Thomas Jouhannaud / Le Populaire du Centre - tous droits réservés



Illustration Thomas Jouhannaud / Le Populaire du Centre - tous droits réservés

## H. Deux accompagnés témoignent

---

**Paul\***

« Ils m'ont redonné de la dignité et ça c'est important. »

« J'ai été en difficulté en 1974. A la suite d'une hernie discale j'ai dû être opéré en 76. Ce n'était pas marrant du tout. **C'est mon beau-frère qui a dû donner l'alerte.** Il a contacté l'association SOS agriculteurs en difficulté et me l'a fait connaître. Des tas d'actions qui se sont mises en place pour essayer de sortir de l'ornière. Il y a eu des prêts sans intérêts, il y a eu aussi des journées de bénévoles qui sont venus nous aider. Franchement j'étais content de trouver une aide comme ça, car **je n'étais pas conscient de la situation** dans laquelle je vivais. Les lettres arrivaient, les huissiers arrivaient, et je ne réagissais pas. Alors c'est le beau-frère qui a tout mis en route. Un nombre incroyable de personnes se sont mobilisées. Heureusement qu'il y a eu **cet élan de solidarité** car je n'arrivais pas à réaliser que j'étais dans la panasse à ce point-là. A ce moment-là, il y a aussi eu de l'aide des syndicalistes de la CFDT à Dôle. Ils ont décidé en réunion de venir m'aider à faire les foin. Ça c'était vraiment super, j'ai vraiment apprécié. C'était beau et ça fait chaud au cœur. Finalement on s'en est sorti grâce à tout le monde, à cet élan. Ils m'ont redonné de la dignité et ça c'est important. »

**Pauline\***

« Etre paysans c'est bien plus qu'un travail, c'est un mode de vie. »

« Nous avons mis notre ferme en vente, et en rédigeant les annonces de vente, je ne réalisais pas que c'était la mienne ! Lorsque j'en ai pris conscience, je me suis rendue compte que je ne désirais pas aller au bout de la vente : je ne voulais pas laisser visiter les gens qui sont venus pour un éventuel achat. Alors petit à petit je me suis posée deux questions : est-ce que j'aime mon travail ? Est-ce que j'aime mon lieu de vie ? Les deux réponses ont été oui. Alors j'ai pris ma décision. Et si je ne pouvais pas mesurer la charge de travail que j'allais avoir en 95, avant mon installation, en 2009 quand j'ai dit « je reprends la ferme toute seule », je savais ce qui m'attendait !

Etre paysans c'est bien plus qu'un travail, c'est un mode de vie. A travers ce mode de vie, à travers ce travail, on défend des **valeurs**. Je me suis dit que si j'avais fait le bon choix, les choses se mettraient en place petit à petit. Et c'est ce qui se passe. Ce n'est donc que du bonheur !

Je tenais à témoigner aujourd'hui de **la patience, du respect, de l'écoute**, dont toutes ces personnes ont pu faire preuve. Du temps qu'elles ont donné. On m'a demandé à l'époque, de témoigner, de faire un article. Je n'ai pas répondu à cet appel car je n'étais pas prête. Il faut du recul, on ne peut pas témoigner tout de suite. Aujourd'hui, je remonte les marches unes à unes, mais le pied que je pose est placé là où il faut, je pense. On verra pour la suite. »

\*par mesure de confidentialité, les prénoms ont été modifiés



## I. Les acteurs de l'association

### ❖ Le réseau national

Le réseau Solidarité Paysans couvre 50 départements grâce à l'investissement de plus de 1 000 bénévoles et à 80 salariés. Chaque année ce sont plus de 3000 familles d'agriculteurs en difficultés qui sont accompagnées ...

Le réseau est le creuset de la cohésion et de la construction des valeurs du mouvement et un outil au service des structures locales. Sa mission ? Apporter **informations et moyens de développement** et à harmoniser, valoriser et relayer l'action du réseau pour la défense collective des agriculteurs en difficulté.

*Solidarité Paysans :  
50 départements  
couverts, 1 000 bénévoles  
et 80 salariés au service de  
3000 familles  
d'agriculteurs en difficultés  
chaque année...*

*Sa mission ? Apporter  
informations et moyens  
de développement et à  
harmoniser, valoriser et  
relayer l'action du réseau.*

Pour assurer la cohésion de l'action sur le territoire et permettre le démarrage de nouvelles équipes ou de nouveaux bénévoles, Solidarité Paysans met à disposition des équipes locales des **outils pédagogiques** fruits de l'expérience des associations expérimentées. De plus des mail-listes thématiques ont été mis en place pour permettre aux accompagnateurs d'échanger entre eux. Ce système permet une transmission horizontale des compétences, des échanges de pratiques et de

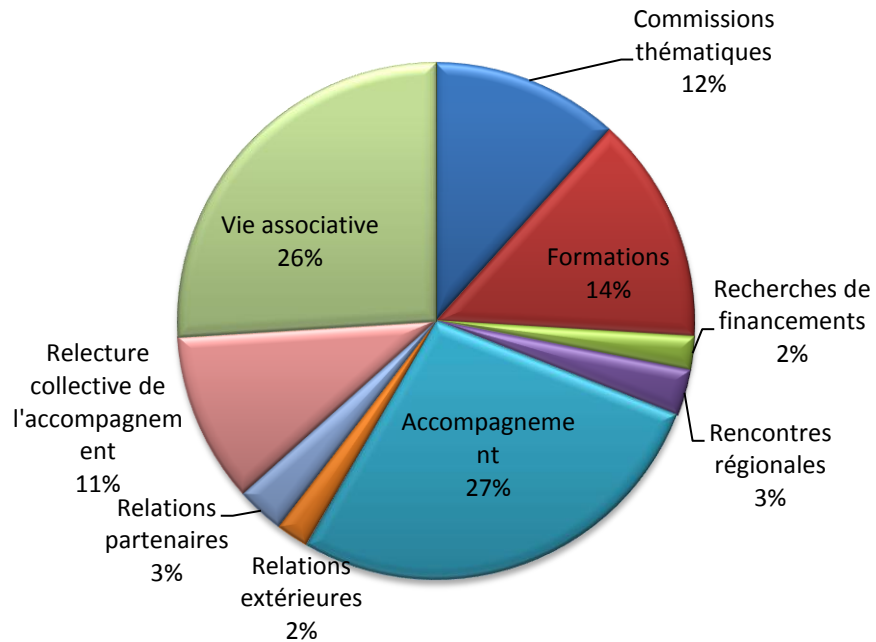
réflexions.

Pour soutenir la pertinence des associations locales, la structure nationale assure également **la veille législative et juridique** sur les questions concernant les agriculteurs en difficulté. Elle propose des formations, et organise la mobilisation des compétences internes au service de tous.

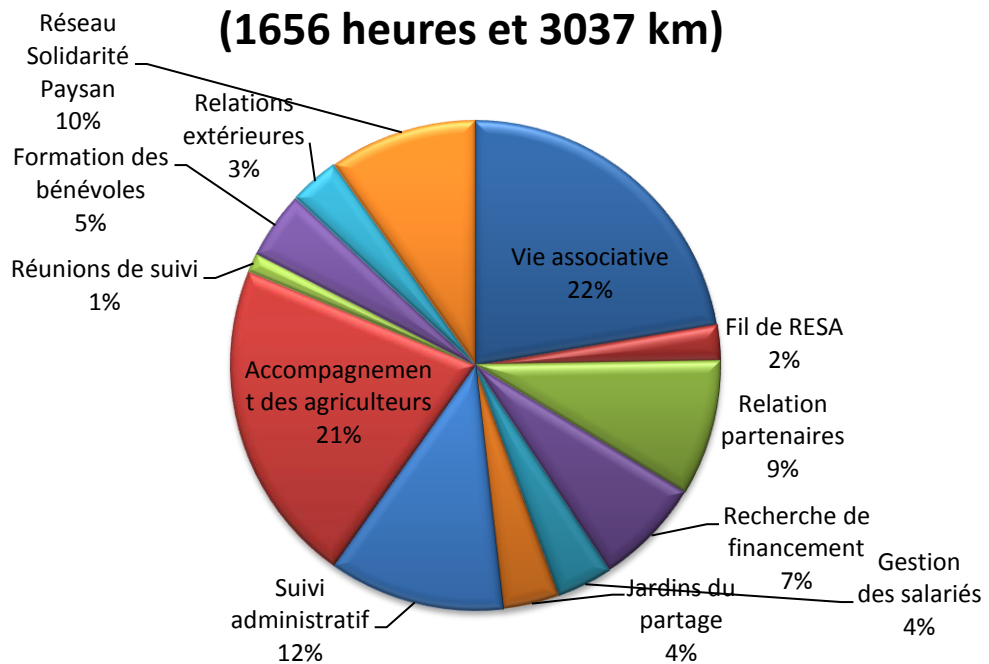
**Exemple en 2008** : Des bénévoles et salariés du réseau ont fait des propositions tendant à permettre un accès effectif au **dispositif du RSA** pour les agriculteurs ayant pas ou peu de revenus et en faire un véritable outil de lutte contre la pauvreté pour les non-salariés agricoles. Solidarité Paysans, relayée par les associations locales, a notamment proposé aux députés et sénateurs. Ces propositions ont été entendues et incluses dans la loi, ce qui démontre l'importance de l'action du réseau et sa crédibilité au niveau institutionnel et politique.

**Exemple en 2013** : Informé de la volonté du Gouvernement de **réformer les procédures collectives**, SP s'est saisi du sujet et a rédigé une « contribution pour une efficacité plus grande des procédures collectives en agriculture » et l'a adressé aux ministères de la Justice et de l'Agriculture. Le ministère de la Justice reçu une délégation du réseau SP qui a pu présenter son analyse et ses recommandations pour la réforme.

## Temps bénévole (1724 heures et 17 555 km)



## Temps salarié (1656 heures et 3037 km)



## ❖ Les bénévoles

Des paysans soutiennent des paysans : l'intervention d'un pair facilite la relation d'aide. La personne en difficulté, souvent repliée sur elle-même, n'a parfois plus la moindre confiance dans les organismes agricoles et leurs techniciens. L'agriculteur accompagnateur est un semblable, quelqu'un avec qui on peut parler d'égal à égal, quelqu'un qui a pu également connaître des difficultés sur sa ferme.

*Des paysans  
qui soutiennent  
des paysans*

*« Avec discrétion [le binôme] apporte souvent le recul nécessaire pour mieux appréhender la situation. »*

### *Marie-Jo, Bénévole depuis 6 ans*

*« Au démarrage, j'accompagnais le collègue timidement, avec beaucoup d'appréhensions sur ce qui m'attendait. Aujourd'hui, je mesure mieux la place attendue par les personnes qui font appel à RESA. Je dis un GRAND MERCI à mon premier accompagnement qui m'a beaucoup apporté et principalement la confiance et cette amitié vraie.*

*RESA ce n'est pas une machine infernale qui vient donner des ordres ou décider du mode de vie sur l'exploitation ou la famille – ce sont des êtres humains qui rencontrent d'autres êtres humains pour essayer de débroussailler une situation donnée à un moment donné. L'accompagnement se fait avec l'accord des personnes demandeuses pendant une période plus ou moins longue où la situation est fragile. Celles-ci nous attendent comme un miroir dans lequel elles peuvent refléter leur situation – où elles peuvent approcher toutes les problématiques et étaler les différentes possibilités. Le binôme RESA n'apporte pas des solutions toutes faites. Avec discrétion, il apporte souvent le recul nécessaire pour mieux appréhender la situation. Les décisions sont prises par la personne accompagnée. »*

## ❖ L'animatrice

L'animatrice anime et coordonne l'association. Son travail se répartit sur 4 missions principales :

- \* **Accompagnement des agriculteurs en difficulté:** réception des demandes d'accompagnement, suivi des dossiers, négociation avec les créanciers, intervention auprès des tribunaux, appui des bénévoles, veille juridique
- \* **Gestion administrative de l'association :** assurer l'enregistrement de la comptabilité, assurer le travail de secrétariat et le suivi administratif
- \* **Recherche de financements**
- \* **Animation de la vie associative:** préparer et animer les réunions de Bureau et de Conseil d'Administration, coordonner la rédaction du bulletin semestriel d'informations, participer au réseau national Solidarité Paysans, assurer la représentation de l'association, coordination des projets en cours.



## **J. Les modalités de l'accompagnement à SOLIDARITÉ PAYSANS JURA.**

---

### ***Accueillir sans exclusivité***

---

Accueillir chaque agriculteur ou famille d'agriculteur et lui permettre d'exprimer sa demande quelque soit sa situation, son histoire, ses choix personnels ou professionnels, son adhésion au projet associatif.

### ***Attendre la demande***

---

Le fait d'appeler est le premier pas, le signe que la personne a conscience du problème, qu'elle souhaite y apporter une réponse. Cette volonté affirmée, les bénévoles peuvent alors la soutenir, l'orienter.

### ***Confidentialité***

---

Les bénévoles sont tenus à la confidentialité et s'obligent à la discrétion en ce qui concerne l'accompagné afin de lui permettre de se confier. La confidentialité, c'est le respect de l'histoire de vie, de la parole et le respect des choix de la personne.

### ***Transparence***

---

La transparence est un enjeu important de l'accompagnement. D'elle va dépendre la justesse du diagnostic et le caractère adapté des solutions proposées.

### ***Diagnostic***

---

Poser un diagnostic consiste à repérer, analyser une situation en vue d'une recherche partagée de solutions. Le diagnostic réalisé est d'ordre technico-économique, juridique et social. Il doit être empreint d'objectivité, mais n'est pas infaillible ni irréversible. L'accompagnant ne se pose pas en expert qui détient la solution pour l'autre, il éclaire la situation. C'est un moyen d'évaluation de la situation qui permet de déceler les urgences à prioriser et les solutions à court, moyen ou long terme qu'il faut envisager.

### ***Durée - cheminement***

---

Chaque paysan rencontré a une situation qui lui est propre et un cheminement personnel.

L'accompagnement des personnes fragilisées s'inscrit dans la durée et n'est pas linéaire. Il est fonction de la complexité de la situation, du positionnement de la personne dans le processus de fragilisation/ exclusion, de ses capacités à rebondir. L'accompagnateur se doit également de respecter et de prendre pleinement en compte le rythme de la personne et son cheminement personnel.

### ***Confiance***

---

Un des rôles de l'accompagnant est de mettre en avant le potentiel individuel de la personne en difficulté. Elle doit pouvoir, avec de l'aide, reprendre confiance en elle, prendre conscience des ressources qu'elle porte en elle et s'appuyer sur ce qu'il y a de positif dans son entourage. Ainsi on peut aider la personne à se reconstruire intérieurement et extérieurement, à améliorer l'image qu'elle a d'elle-même et qu'elle renvoie aux autres et à se valoriser pour qu'une reconstruction soit possible.





## IV. SOLIDARITÉ PAYSANS JURA : un accompagnement tourné vers l'humain

---

Derrière l'exploitation, il y a l'homme, il y a la famille : des personnes en souffrance (isolement, perte de confiance, dépression...) qui ne se sentent plus maîtres de leur situation. Nous affirmons la nécessité absolue de préserver la dignité de ces personnes, de les écouter avec respect, de ne pas les juger.

*Accompagner,  
pour des  
hommes debout !*

L'accompagnement s'il ne tient compte que du seul problème (souvent d'ordre économique) pour lequel la personne a appelé peut être insuffisant. Souvent les difficultés sont tellement imbriquées qu'il est impossible d'espérer une solution dans un domaine, si les autres blocages ne sont pas levés. Aussi nous intervenons aussi bien dans le champ des droits sociaux et économiques, que dans la gestion – comptabilité, du logement ou du juridique...

L'accompagnement demande que l'on considère l'ensemble des acteurs qui environnent la personne, l'accompagné lui-même en tant que personne. C'est cette façon de procéder qui donne à l'accompagnement le sens de démarche globale.

L'accompagnement vise la participation active des intéressés à la recherche et à la mise en œuvre de solutions et leur autonomie.

Cela suppose de développer des modes d'interventions pédagogiques et adaptés, c'est-à-dire prenant en compte la globalité des problèmes rencontrés et la capacité de mobilisation des personnes et de leur famille.

**L'approche pédagogique** repose sur l'écoute active et empathique de la personne (*Voir Schéma ci-contre*)

La démarche pédagogique à l'égard de la personne accompagnée requiert du temps et évolue en fonction du cheminement de l'intéressé.

Sa mise en œuvre rencontre **trois principales difficultés** :

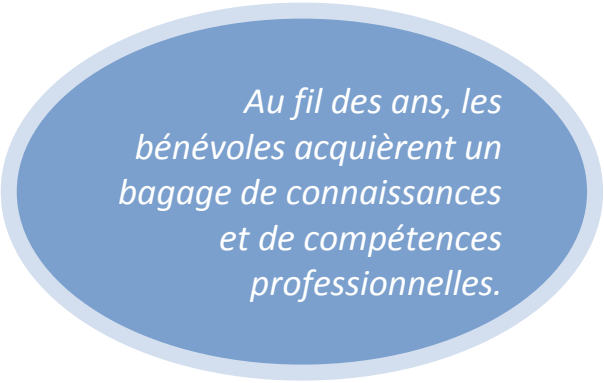
- l'urgence de la situation
- les capacités des créanciers ou de l'environnement technique de l'agriculteur à intégrer le projet de ce dernier
- les modes d'intervention des acteurs compétents sur les champs d'intervention ne relevant pas de notre réseau.



## K. Expertise des bénévoles dans l'accompagnement

---

Comme nous le disions plus haut, les bénévoles font d'abord appel à leur expérience professionnelle et personnelle qu'ils mettent au service des agriculteurs faisant appel à SOLIDARITÉ PAYSANS JURA. Ils participent également à des formations et à des réunions de supervision. Au fil des ans, les bénévoles acquièrent ainsi un bagage conséquent de connaissances et de compétences professionnelles particulièrement adaptées et appréciées par les agriculteurs accompagnés et les professionnels avec qui ils sont amenés à travailler.



*Au fil des ans, les bénévoles acquièrent un bagage de connaissances et de compétences professionnelles.*

### *Les formations*

---

L'association organise des formations collectives pour les bénévoles afin de répondre aux besoins d'appréhension des situations sur les plans économique, technique, juridique et relationnel.

Les formations constituent aussi un moyen et un lieu d'échange et contribuent à la dynamique individuelle et collective.

Quelques exemples de formations : sur la maladie alcoolique, sur les procédures et recouvrement de dettes, appréhender la souffrance au travail pour le redressement des exploitations, lire et comprendre la comptabilité...

Le réseau national organise également des journées d'échange de pratiques sur différents thèmes comme par exemple les pratiques juridiques ou la relation d'aide.

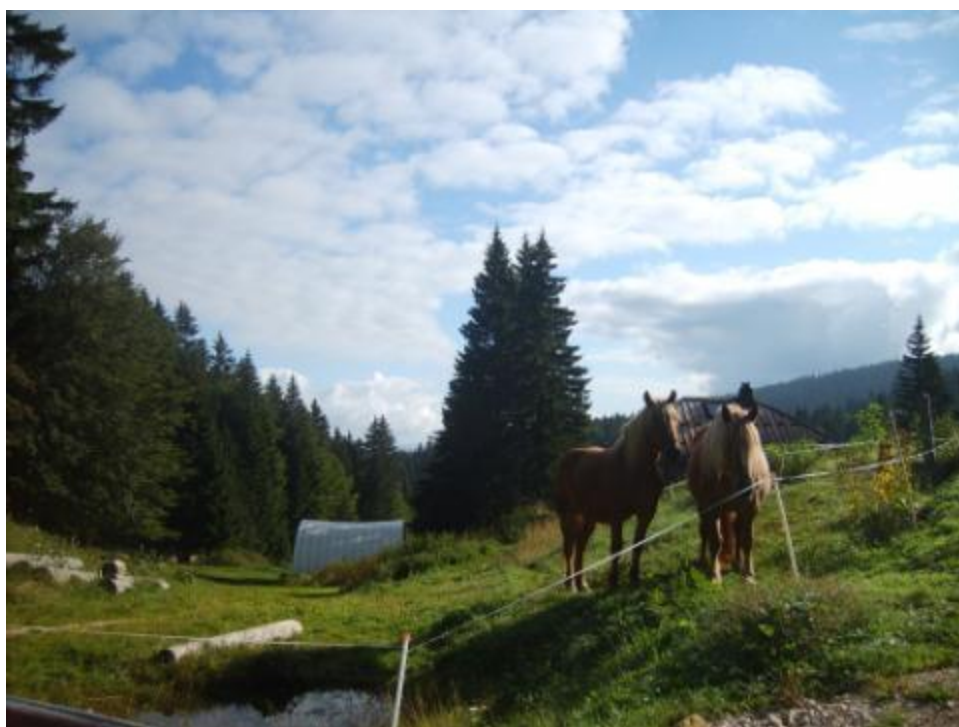
### *La supervision*

---

La supervision est à la fois un acte de formation, un processus de réflexion sur l'accompagnement et une évaluation des pratiques d'accompagnement afin de vérifier leur cohérence avec les valeurs et l'éthique de l'association.

L'intervention d'un superviseur permet de faire des liens entre pratique professionnelle et références théoriques (fondamentaux éthiques de Solidarité Paysans) et d'atteindre plusieurs objectifs :

- avoir le recul pour écouter et guider sans tomber dans les pièges d'une relation affective
- approfondir une dimension particulière de l'accompagnement
- acquérir les techniques et les habiletés nécessaires à l'intervention
- réfléchir à sa propre façon de faire et de l'enrichir de l'expérience des autres
- acquérir une confiance en soi, se rassurer quant à son savoir-être dans la relation à la personne
- pour vérifier que nous gardons le cap en référence aux objectifs fondamentaux que l'association s'est fixée



## **L. La formation des agriculteurs accompagnés**

---

A travers l'action de SOLIDARITÉ PAYSANS JURA, les agriculteurs accompagnés complètent leur formation de plusieurs manières :

### ***Formation continue avec les bénévoles :***

---

A travers l'accompagnement, les bénévoles font souvent de la formation indirecte des agriculteurs, principalement sur les thèmes suivant :

Administratif : travail sur le système de classement des documents administratifs, apprentissage des formalités administratives familiales et professionnelles.

Comptabilité et gestion : analyse des documents comptables, apprentissage de l'auto-évaluation du fonctionnement de l'exploitation, méthodologie de réflexion pour la prise de décision, gestion du budget familial et de la trésorerie de leur exploitation.

Technique : lorsque les bénévoles sont d'anciens agriculteurs à la retraite, leurs conseils peuvent être pertinents et adaptés, ouvrir de nouvelles perspectives techniques.

### ***Formation avec des organisations partenaires :***

---

Lorsque cela est nécessaire, les agriculteurs sont encouragés à se rapprocher d'autres organisations comme la Chambre d'Agriculture, l'AFCOG du Jura (Association de Formation Comptabilité et Gestion) ou encore Jura Conseil Elevage, pour se former ou pour obtenir des conseils techniques complémentaires à ceux fournis par les bénévoles.

### ***Formations ponctuelles thématiques :***

---

SOLIDARITÉ PAYSANS JURA organise régulièrement des formations thématiques encadrées par des formateurs professionnels et à destination des agriculteurs accompagnés. Les thèmes traités sont variés et peuvent aussi bien porter sur la gestion de l'exploitation que sur les techniques culturales ou d'élevage. Ces formations sont financées par VIVEA (Fond d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles) et aucune participation financière n'est demandée aux agriculteurs.



©JC Gutner



## **M. Représentation et défense les agriculteurs en difficulté**

---

Les agriculteurs en situation difficile se sentent généralement exclus d'une certaine partie de la société, abandonnés des instances administratives et des OPA. SOLIDARITÉ PAYSANS JURA est alors le dernier recours pour ces personnes mises au banc de la société et qui ne savent plus auprès de qui se tourner. Ainsi, nous comblons un vide laissé par les organisations officielles depuis plus de 20 ans.

- Accompagnement des procédures collectives : montage de plan de redressement
- rôle d'expert et de décideurs
- rôle d'avocat, donner la parole à des gens qui ne sont plus écoutés et ne peuvent plus écouter, leur permettre de résister
- Réalisation d'audits, avis dans les commissions
- Reconnaissance des autres acteurs
- Tirer la sonnette d'alarme, lanceur d'alertes, être le porte-voix des agriculteurs dans certaines situation d'injustice et/ou de contentieux, mettre en avant l'homme et la valeur de son travail
- Caution morale auprès des autres acteurs

### **Assistance juridique**

SOLIDARITÉ PAYSANS JURA possède une convention de partenariat avec une avocate spécialisée en droit rural, qui est bénévole pour l'accompagnement juridique des agriculteurs en difficulté lorsque cela est nécessaire. Cette ressource vient compléter les compétences juridiques des bénévoles et de l'animatrice.

## **N. Nos interventions**

---

Notre expertise est reconnue en dehors du département et même à l'étranger, puisque nous avons été sollicité à de nombreuses reprises pour parler de notre expérience :

- 2 fois en Suisse:
  - \* Au service romand de vulgarisation agricole : pour présenter notre fonctionnement à des conseillers agricoles dans le cadre d'un cours intitulé « accompagnement d'exploitants en difficulté ».
  - \* Pour l'organisme Agridea « développement de l'agriculture et de l'espace rural » : dans le cadre d'un cours sur la santé, qualité de vie et stress dans les exploitations agricoles.
- Journées d'étude régionales de la FNARS (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) à Autun : avec pour thème « le processus d'exclusion et d'insertion en milieu rural ».
- Journée de la FNARS à Montferrand-le-Château sur « la précarité et l'exclusion en milieu rural : comprendre et agir ».
- Secours catholique du Jura : l'engagement solidaire en milieu rural.
- Journée de gestion inter AFOCG : travailler ensemble et vivre ensemble dans un contexte d'incertitude à Pierrefontaine-les-Vrans.





## **V. Conclusion**

---

Dans le Jura nous sommes toujours la seule organisation à nous occuper concrètement et efficacement des agriculteurs en difficulté, dans la globalité de leur situation (professionnelle, familiale et sociale).

Ce document a démontré le professionnalisme dont font preuve les salariés et les bénévoles et l'efficacité de l'association dans son action. L'accompagnement fourni par les bénévoles est unique et pertinente car il s'inscrit dans la durée et dans tous les domaines, tout en respectant le cheminement et les choix des personnes.

Dans un contexte économique dégradé, il est plus que jamais important que nous soyons soutenus économiquement et politiquement dans notre action qui participe à maintenir un tissu agricole et rural actif.



## **RESA 39**

**Maison des agriculteurs  
455 rue du Colonel de Casteljau  
39000 LONS-LE-SAUNIER  
Tél/Fax : 03.84.24.95.11  
jura@solidaritepaysans.org  
www.solidaritepaysans.org/resa39**